

Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021



DELIBERATION N° 6

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mille vingt-un, le treize décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2021

Membres présents : F.GONZALEZ - MJ ROQUES - G.LASSABE - J.DOS SANTOS - L.GUYONNIE - P.ACEDO - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - C.DUFOUR - A.DARTIGUES - C.DOS SANTOS - J.WEBER - J.DARRIGADE - S.PUYO - C.DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - A.VALETTE - B.GERY - E.DEITIEUX - D.LAVIGNE - MA THEBAUD - CH.MARTIN - M.BECRET - H.ETCHENIQUE - F.BILLARD -

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X BAYLAC donne pouvoir à JM GUTIERREZ

M.EVENE-MATEO donne pouvoir à C.DOS SANTOS

J.RANCE donne pouvoir à MA.THEBAUD

Secrétaire de séance : E.DEITIEUX

**Objet : Signature
d'un avenant à la
convention de
partenariat entre la
CAPB et la
Commune dans le
cadre du
Programme d'Intérêt
Général (PIG)
d'amélioration de
l'habitat**

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que par délibération en date du 27 novembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé un partenariat entre la Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Commune de Boucau dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Pays Basque pour l'amélioration du parc privé existant.

Il rappelle qu'il s'agit d'un dispositif incitatif d'aide à l'amélioration de l'habitat des propriétaires occupants et bailleurs couvrant le périmètre de la CAPB.

Ce dispositif permet de créer les conditions nécessaires à l'amélioration du parc ancien et en particulier de :

- . traiter les situations d'habitat indigne et très dégradé ;
- . favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées ;
- . accompagner la rénovation énergétique de l'habitat ;
- . développer l'offre locative conventionnée sociale et très sociale.

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

Ce programme a permis d'accompagner plus de 1000 projets sur le territoire de la CAPB dont la majorité dans le cadre de rénovations énergétiques ou d'adaptation des logements liée au vieillissement et au handicap.

Pour Boucau, le résultat est le suivant :

- . 31 logements propriétaires occupants financés,
- . 4 logements propriétaire bailleurs financés
- . 6 logements déposés ou en étude

Parmi ces logements, 25 ont fait l'objet d'un financement de la part de la Commune car pour rappel, en ayant de manière volontaire adhéré à ce partenariat, elle contribue financièrement au dispositif dans le but d'optimiser l'effet levier des financements publics à destination des propriétaires du parc privé et en mettant l'accent sur les priorités locales à savoir :

1° – Propriétaires occupants

- . autonomie : aides pour le financement de travaux permettant le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ;
- . énergie : aides à l'amélioration de la performance énergétique des logements ;
- . logements très dégradés – habitat indigne : aides aux travaux de réhabilitation de logements très dégradés ou indignes.

2° – Propriétaires bailleurs

- . aides permettant de lutter contre la vacance des logements et de développer une offre de logements locatifs privés sociaux et très sociaux

Fort du succès rencontré, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a approuvé la prolongation du PIG pour une durée de deux ans. Aussi, par voie de conséquence les conventions partenariales bipartites signées avec les Communes partenaires du dispositif doivent faire l'objet d'un avenant.

Aussi, Monsieur Gilles LASSABLE propose au Conseil Municipal de prolonger ce partenariat financier de deux ans soit, jusqu'au 1^{er} octobre 2023.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** l'avenant n° 1 à la convention de partenariat entre la CAPB et la Commune de Boucau dans le cadre du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration du parc privé ;
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 ;
- . **Précise** que les crédits nécessaires seront prévus sur les budgets des exercices concernés.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 14 décembre 2021

Le Maire,

